

# | GALERIE | FOCHI |

Le Conseil Départemental ouvre  
un lieu d'exposition à tous les artistes

Aveyron Culture - Mission Départementale : 05 65 46 69 63



[aveyron.fr](http://aveyron.fr)



AVEYRON CULTURE – Mission Départementale  
Délégation aux arts visuels  
25 avenue Victor-Hugo- BP 30535 - 12005 RODEZ CEDEX  
05 65 73 80 50 – [contact@aveyron-culture.com](mailto:contact@aveyron-culture.com)  
[www.aveyron-culture.com](http://www.aveyron-culture.com)

Le Conseil départemental de l'Aveyron, propriétaire de la Galerie Foch, a demandé à AVEYRON CULTURE – Mission Départementale, le soin d'assurer pour son compte la gestion de ladite galerie d'art notamment pour la mise en œuvre d'expositions d'artistes plasticiens professionnels et amateurs, aveyronnais ou non.

Cet espace, composée d'une pièce unique d'une surface de 80m<sup>2</sup>, mitoyen de la Chapelle de l'ancien collège royal, se situe au premier étage d'un passage muni d'arcades reliant les places Foch et Tristan Richard.

Rénovée au printemps 2012, la galerie Foch est accessible aux créateurs de tous horizons : peintres, photographes, sculpteurs, plasticiens.

## **Procédure de fonctionnement**

### ***Principes généraux***

Le lieu est ouvert aux artistes plasticiens amateurs et professionnels.

Les expositions auront une durée totale minimale de deux semaines et maximale de trois semaines, une semaine supplémentaire étant réservée aux temps de montage et démontage.

La période de montage s'étendra du lundi au vendredi, jour du vernissage. Le démontage est prévu le lundi, voire le mardi.

L'occupant retenu ne pourra prétendre à présenter ses créations à nouveau au sein de la galerie Foch les deux années suivant son exposition.

### ***Organisation pratique en amont***

Lettre de saisine de l'artiste adressée au Président d'AVEYRON CULTURE - Mission Départementale accompagnée d'un dossier présentant le travail (CV, visuels, etc...)

- ✓ Prise de rendez-vous éventuel à réception du courrier (afin d'envisager une visite du lieu et déterminer les jours et heures d'ouverture)
- ✓ Réponse à l'artiste accompagnée de la convention, d'un plan et de photographies du lieu
- ✓ Prise de rendez-vous pour l'état des lieux avant et après l'exposition et pour la remise des clés
- ✓ Transmission des dates de vernissage, du planning d'expositions au Cabinet : présence obligatoire d'un élu départemental

## ***Obligations de l'artiste***

- ✓ « Au cas où après la signature du contrat, l'occupant ne serait pas en mesure de maintenir l'exposition quelle qu'en soit la raison, y compris le cas de force majeure, une somme de 100 € sera due et versée à AVEYRON CULTURE - Mission Départementale au titre de frais de dossier. » Extrait de la convention d'occupation temporaire.

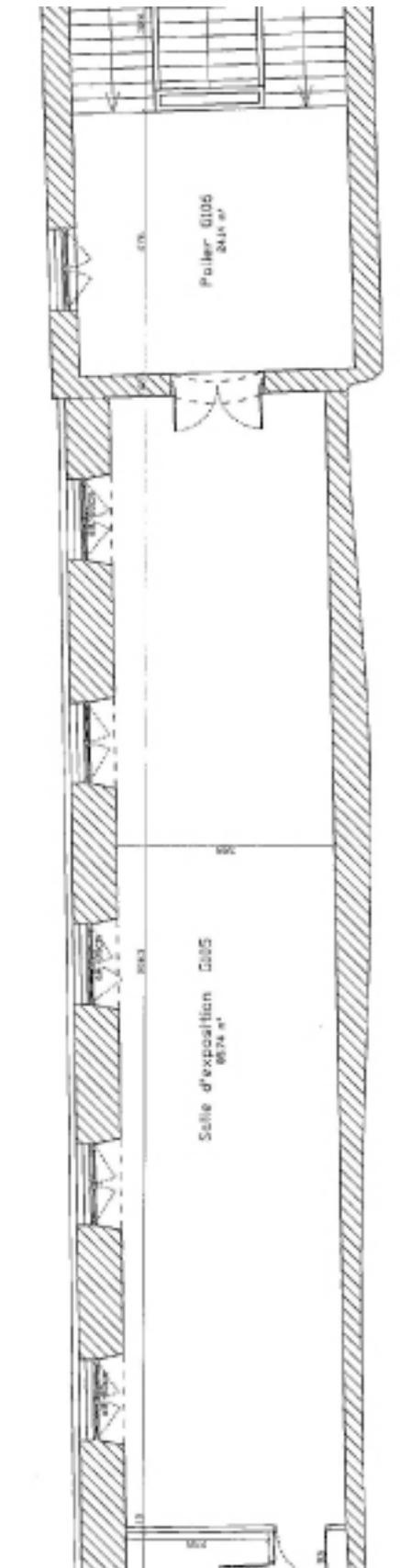
Réalisation des invitations au vernissage selon une matrice fournie par AVEYRON CULTURE - Mission Départementale. Ou réalisation personnelle d'un carton qui sera soumis à la validation du service communication du Conseil départemental.

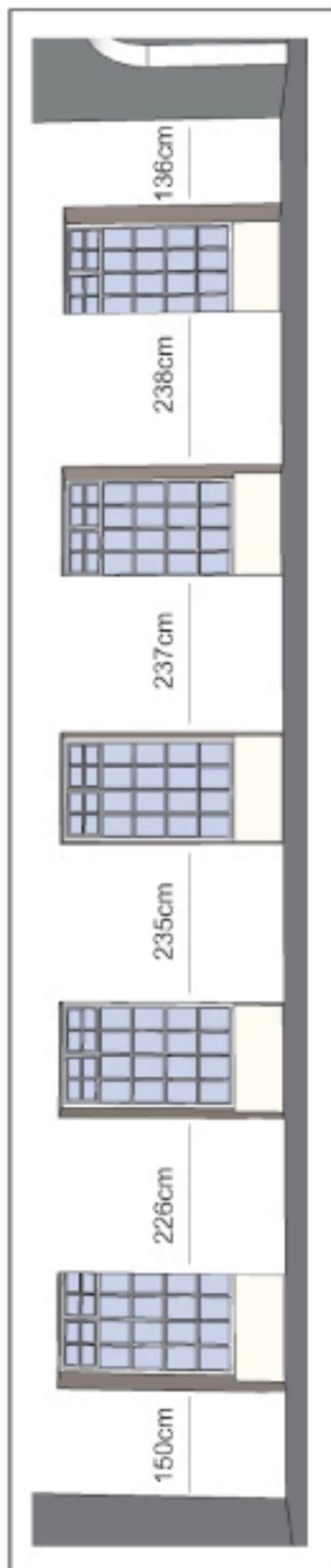
- ✓ Placer le vernissage sous l'autorité du Président du Conseil départemental de l'Aveyron.
- ✓ Fournir à AVEYRON CULTURE - Mission Départementale la liste des invités à la soirée de vernissage pour information.
- ✓ Prise d'une assurance responsabilité civile : attestation à fournir avant l'exposition.

Remise d'un chèque de caution de 500€ libellé à l'ordre d'AVEYRON CULTURE – Mission Départementale. Obligation de rendre les lieux en l'état : l'exposant prenant à sa charge le ménage des lieux.

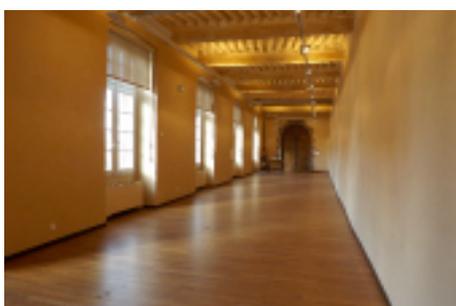
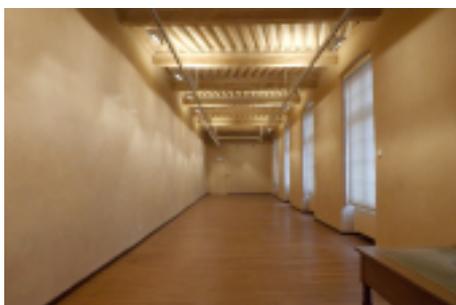
- ✓ Pas de percement dans les murs ni au sol, ni au plafond, pas de cartels ou autres fiches de salles collées aux murs.
- ✓ Gardiennage assuré par l'exposant. L'accès du public à la galerie Foch est gratuit.
- ✓ L'occupant ne sera pas autorisé à afficher publiquement le prix des pièces présentées. Néanmoins, il lui sera possible de vendre des œuvres à la condition de respecter l'article 3 de la convention (Cf. « Communiqué de la Maison des artistes »).

# Plans de la galerie Foch





## Visuels de la galerie Foch



# AVEYRON CULTURE

Mission Départementale

Délégation aux arts visuels  
25 avenue Victor-Hugo  
BP 30535 – 12005 RODEZ CEDEX  
05 65 73 80 50

[contact@aveyron-culture.com](mailto:contact@aveyron-culture.com)

[www.aveyron-culture.com](http://www.aveyron-culture.com)

